

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Mai 2016

OBJET : Participation départementale aux deux dernières années des dispositifs d'OPAH du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et financement des équipes opérationnelles des OPAH et PIG engagés sur le territoire départemental

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de donner un accord à la participation du Département au financement des travaux pour les deux dernières années (2015-2017) d'O.P.A.H. Renouvellement Urbain et O.P.A.H. centres anciens du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, pour un montant global de 131 000 €
- de donner un accord à la participation départementale au financement de l'équipe de suivi-animation du P.I.G. de l'Agglopoie Provence pour un montant global de 43 926 € sur 3 ans, soit 14 642 € par an.
- l'inscription en dépenses, au chapitre 65, fonction 72, article 65734 du budget départemental, d'un crédit global de 175 412 € destiné au financement des équipes de suivi-animation des O.P.A.H. et P.I.G. engagés sur le territoire départemental au titre de l'exercice 2016, selon le détail présenté dans le rapport.

à l'Unanimité

M. LE DISSES ne prend pas part au vote.

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice par intérim

du Service des Séances de l'Assemblée

